



PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018

Adopté par le conseil municipal le 13 novembre 2018

Mise en contexte

Avec l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale à l'automne 2004, le législateur souhaite une implication de tous afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées à la société. Entre autres, les municipalités d'au moins 15 000 habitants se voient confier des responsabilités particulières notamment par la publication et la mise en œuvre d'un plan d'action annuel en vue de réduire les obstacles la participation sociale des personnes handicapées.

Portrait de la ville, un peu d'histoire

L'histoire de L'Assomption remonte à la période amérindienne, là où la rivière, surnommée par ses premiers riverains "Outaragauessipi" (la tortueuse), dessine son dernier méandre avant de filer vers le fleuve. Raccourci longtemps fréquenté par les Indiens et les coureurs des bois, le "Portage" accueille ses premiers défricheurs en 1717. En 1724, Pierre Lesueur, fondateur et premier curé, s'installe définitivement dans le méandre et la nouvelle paroisse prend le nom de Saint-Pierre-du-Portage.

Au début du 19^e siècle, l'implantation de plusieurs industries (cuir, poterie, potasse, chapellerie) vient enrichir l'activité économique de la localité. À la même époque, la célèbre ceinture fléchée dite de L'Assomption est fabriquée ici et commercialisée par les compagnies de fourrures. La fondation du Collège de L'Assomption (1832), celle du couvent de la Congrégation Notre-Dame (1845) et l'établissement d'une cour de justice et d'un bureau d'enregistrement (1842) contribuent à l'essor de L'Assomption. En même temps, la population se dote d'un régime municipal. La partie rurale du territoire relève dorénavant de la Corporation municipale de la paroisse formée en 1845 et la partie urbanisée située au cœur du méandre est gérée par la Corporation municipale du village créée en 1846.

Au 20^e siècle, l'arrivée du Grand Nord (C.N.) en 1903, l'implantation de la Ferme expérimentale par le gouvernement fédéral en 1928 et la construction d'une manufacture de chaussures, "L'Assomption Shoe Itée", viennent atténuer les effets néfastes de la grande crise économique de 1929. Dans les années 40, l'expansion rapide de la Fonderie Bédard devenue successivement les Industries Roy, Hupp Canada, WCI et Frigidaire, fabricants d'appareils électroménagers, relance l'activité industrielle. Également, de nombreux établissements privés et publics (collège, écoles élémentaires, centrale de traitement d'eau, centre de loisirs, aréna, parcs, institutions financières...) s'édifient ou s'agrandissent après la deuxième guerre mondiale.

RELATIF A
LA RÉDUCTION D'OBSTACLES À L'INTÉGRATION SOCIALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en valeur de la "terre du Collège" amorcée en 1976, la ville poursuit sa croissance démographique tandis que la paroisse de son côté accueille les nouveaux citoyens venus s'installer dans le "Champboisé", quartier domiciliaire en plein essor depuis 1987. En 1992, la fusion administrative des deux municipalités (ville et paroisse) vient imprimer un nouvel élan aux forces vives du milieu. En 2000, la Paroisse de Saint-Gérard-Majella se fusionne avec L'Assomption et retrouve, avec ses 100 kilomètres carrés, le même territoire qu'à l'époque de la colonisation.

ENGAGEMENT DE LA VILLE À L'ÉGARD DE LA RÉDUCTION D'OBSTACLES À LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

« La Ville de L'Assomption s'engage à réduire, à éliminer ou à prévenir les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées dans ses secteurs d'activités sur son territoire, notamment par un accueil adéquat, un accès sans restriction et une offre de services adaptés ». (*Personne handicapée : toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes*).

MÉCANISMES DE SUIVI

Lors des rencontres mensuelles, chaque directeur est appelé à faire état de ses réalisations dans le cadre du présent plan d'actions.

MESURES PRÉVUES EN 2017-2018

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
HABITATION	Peu de nouvelles constructions sont accessibles	Inciter les professionnels de la construction à inclure au moins un logement accessible et adapté aux immeubles à logements multiples (8 logements et plus) avec ascenseur.	Aménagement	En continu
BÂTIMENTS	Peu d'accessibilité des commerces du centre-ville	Sensibiliser les commerçants et les responsables de lieux publics à se munir d'un bouton d'appel pour assurer une ouverture de porte automatique	Aménagement	En continu
BÂTIMENTS	Certaines terrasses et bars de restaurants ne sont pas accessibles	Poursuivre la sensibilisation des commerçants afin d'augmenter l'accessibilité de leur terrasse de restaurant ou de bar et ce, en créant une brochure incitative à cet effet et en ajoutant des dispositions incitatives dans la réglementation de la Ville.	Aménagement	En continu
Accessibilité des biens et services offerts aux personnes handicapées	Les guichets automatiques bancaires sont peu accessibles aux personnes handicapées	Inciter les banques et les caisses à rendre plus accessible les guichets automatiques surtout pour les personnes en fauteuil roulant en favorisant un approvisionnement accessible en vertu de l'article 61.3.	Aménagement	En continu

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
HABITATION	Les permis et certificats requis dans le cadre du Programme d'adaptation du domicile représentent des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées	Abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation à domicile et de rampe d'accès.	Aménagement	En continu
ACCESSIBILITÉ IMMEUBLES	Peu d'accessibilité des toilettes pour personnes handicapées	Sensibiliser les commerçants et les responsables de lieux publics à maintenir un parcours sans obstacle ni entreposage dans les toilettes réservées aux personnes handicapées.	Aménagement	En continu
SENSIBILISATION	Les actions réalisées par les commerçants pour accroître l'accessibilité de leurs commerces de biens ou services sont méconnues du public	Sur le site Internet de la Ville de L'Assomption, faire la promotion des actions réalisées par les commerçants pour accroître l'accès de leur commerce aux personnes handicapées.	Aménagement	2019
INFRASTRUCTURES	Accès difficile ou non sécuritaire de certains passages piétonniers et des descentes en hiver	Incitatives dans la réglementation de la Ville. S'assurer d'un déneigement prioritaire des accès et des passages afin de faciliter le déplacement sécuritaire des personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.	Serv. Techniques	En continu

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Accès difficile ou non sécuritaire pour certaines zones commerciales et lieux publics	Faire l'inventaire des espaces de stationnements réservés aux handicapés et s'assurer qu'ils respectent les normes d'aménagement en termes de localisation et de quantité.	Aménagement	2019
	Certaines intersections ne possèdent pas de feux sonores pour permettre une traverse en tout sécurité, notamment des personnes ayant des incapacités visuelles.	S'assurer que chaque intersection munie de feux de circulation possède aussi des feux sonores lorsqu'il y a une traverse de piétons. Dans le cas contraire, en faire la demande au MTQ ou l'installation.	Aménagement	En continu
BÂTIMENTS	L'hôtel de ville n'est pas entièrement accessible aux personnes handicapées	Remplacement de la rampe d'accès de l'hôtel de ville par un élévateur et inclusion des dispositifs d'ouverture automatique des portes à différents endroits stratégiques du bâtiment.	Serv. Techniques	2017
SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL	Méconnaissance du lieu où vivent les personnes handicapées sur le territoire en cas d'urgence	Poursuivre la promotion du registre d'inscription volontaire des personnes handicapées dans le bulletin municipal	Sécurité publique	En continu

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
	Précarité de la sécurité de certaines personnes à domicile	Maintenir un suivi régulier du programme PAIR	Police	En continu
		Visites des bâtiments publics et des résidences pour personnes âgées afin de s'assurer de la conformité des moyens d'évacuation. Ces visites sont effectuées selon un calendrier préétabli.	Sécurité incendie	En continu
	Non-respect du Code de la sécurité routière.	Maintenir une surveillance accrue au centre-ville, relativement au respect des stationnements réservés aux personnes handicapées.	Police	En continu
		Assurer une vigilance quotidienne accrue des passages piétonniers notamment pour assurer la sécurité des personnes handicapées lors de leur traversée au centre-ville.	Police	En continu
LOISIRS ET CULTURE	L'installation de toilettes accessibles ne se fait pas automatiquement lors des festivités et diverses activités organisées par la Ville	Sur le lot de toilettes chimiques que la Ville loue pour le site de la Saint-Jean-Baptiste, une toilette sera prévue pour les personnes handicapées. De plus, la Ville favorisera l'accès à des toilettes adaptées (ex.: Cégep et Théâtre lors des Rendez-vous au Quartier des arts, Marché de Noël, soirées familiales dans les parcs).	Loisirs	2017-2018
	Absence de jeux adaptés dans les parcs de la Ville	Implantation de composantes adaptées dans les projets d'aménagement ou de rénovation de parcs. Remplacement du sable pour une surface caoutchoutée au module du parc.	Loisirs et aménagement	En continu

RELATIF A
LA RÉDUCTION D'OBSTACLES À L'INTÉGRATION SOCIALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
CAMPS DE JOUR	Absence d'activités adaptées dans les camps de jour de la Ville	Favoriser la promotion des activités régulières du camp de jour en précisant la possibilité d'intégration des enfants handicapés dans la programmation régulière. Selon les demandes et besoins, analyser la possibilité d'intégration de ces personnes au camp de jour régulier.	Loisirs	2017-2018
ADMINISTRATION MUNICIPALE	Création d'un comité	Un comité de suivi sera formé en regroupant un coordonnateur du plan d'action, un élu municipal, des représentants de différents services de la Ville ainsi que de citoyens handicapés et représentants de divers organismes du milieu interpellés par l'intégration des personnes handicapées.	Direction générale et l'ensemble des directions	2017-2018
	Méconnaissance des besoins des personnes handicapées	Consulter les associations de personnes handicapées lors de l'élaboration de politiques ou projets majeurs de la Ville ayant une incidence sur les services offerts à ses citoyens. Tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées lors de l'achat ou de la location de biens et services.	Direction générale et l'ensemble des directions	2017-2018
	Absence de communication spécifique à l'égard des personnes handicapées	Rechercher et inventorier diverses mesures pouvant leur faciliter l'information. Arrimer leurs besoins d'information aux médias identifiés	Direction générale et l'ensemble des directions	2017-2018



NIL MAGNUM SINE LABOR

L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

RELATIF A
LA RÉDUCTION D'OBSTACLES À L'INTÉGRATION SOCIALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES



BILAN DES MESURES POUR L'ANNÉE 2017

BILAN DES MESURES POUR L'ANNÉE 2017

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
HABITATION	Peu de nouvelles constructions sont accessibles	Inciter les professionnels de la construction à inclure au moins un logement accessible et adapté aux immeubles à logements multiples (8 logements et plus) avec ascenseur.	Aménagement	En continu avec les inspecteurs
BÂTIMENTS	Peu d'accessibilité des commerces du centre-ville	Sensibiliser les commerçants et les responsables de lieux publics à se munir d'un bouton d'appel pour assurer une ouverture de porte automatique	Aménagement	En continu avec les inspecteurs
BÂTIMENTS	Certaines terrasses et bars de restaurants ne sont pas accessibles	Poursuivre la sensibilisation des commerçants afin d'augmenter l'accessibilité de leur terrasse de restaurant ou de bar et ce, en créant une brochure incitative à cet effet et en ajoutant des dispositions incitatives dans la réglementation de la Ville.	Aménagement	En continu avec les inspecteurs
Accessibilité des biens et services offerts aux personnes handicapées	Les guichets automatiques bancaires sont peu accessibles aux personnes handicapées	Inciter les banques et les caisses à rendre plus accessible les guichets automatiques surtout pour les personnes en fauteuil roulant en favorisant un approvisionnement accessible en vertu de l'article 61.3.	Aménagement	En continu avec les inspecteurs

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
HABITATION	Les permis et certificats requis dans le cadre du Programme d'adaptation du domicile représentent des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées	Abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation à domicile et de rampe d'accès.	Aménagement	Réalisé
ACCESSIBILITÉ IMMEUBLES	Peu d'accessibilité des toilettes pour personnes handicapées	Sensibiliser les commerçants et les responsables de lieux publics à maintenir un parcours sans obstacle ni entreposage dans les toilettes réservées aux personnes handicapées.	Aménagement	Non-réalisé, reporté à 2019
	Les actions réalisées par les commerçants pour accroître l'accessibilité de leurs commerces de biens ou services sont méconnues du public	Sur le site Internet de la Ville de L'Assomption, faire la promotion des actions réalisées par les commerçants pour accroître l'accès de leur commerce aux personnes handicapées.	Aménagement	Non-réalisé, reporté à 2019

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
INFRASTRUCTURES	Accès difficile ou non sécuritaire de certains passages piétonniers et des descentes en hiver	Incitatives dans la réglementation de la Ville. S'assurer d'un déneigement prioritaire des accès et des passages afin de faciliter le déplacement sécuritaire des personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.	Serv. Techniques	Réalisé
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Accès difficile ou non sécuritaire pour certaines zones commerciales et lieux publics	Faire l'inventaire des espaces de stationnements réservés aux handicapés et s'assurer qu'ils respectent les normes d'aménagement en termes de localisation et de quantité.	Aménagement	Non-réalisé, reporté à 2019
	Certaines intersections ne possèdent pas de feux sonores pour permettre une traverse en toute sécurité, notamment des personnes ayant des incapacités visuelles.	S'assurer que chaque intersection munie de feux de circulation possède aussi des feux sonores lorsqu'il y a une traverse de piétons. Dans le cas contraire, en faire la demande au MTQ ou l'installation.	Serv. Techniques	Réalisé

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
BÂTIMENTS	L'hôtel de ville n'est pas entièrement accessible aux personnes handicapées	Remplacement de la rampe d'accès de l'hôtel de ville par un élévateur et inclusion des dispositifs d'ouverture automatique des portes à différents endroits stratégiques du bâtiment.	Serv. Techniques	Réalisé
		Nouvel aménagement de la réception de l'hôtel de ville.	Serv. Techniques	Réalisé mais non prévu en 2017
SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL	Méconnaissance du lieu où vivent les personnes handicapées sur le territoire en cas d'urgence	Poursuivre la promotion du registre d'inscription volontaire des personnes handicapées dans le bulletin municipal	Sécurité publique	Réalisé

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
	Précarité de la sécurité de certaines personnes à domicile	Maintenir un suivi régulier du programme PAIR	Police	Réalisé
		Visites des bâtiments publics et des résidences pour personnes âgées afin de s'assurer de la conformité des moyens d'évacuation. Ces visites sont effectuées selon un calendrier préétabli.	Sécurité incendie	Réalisé
	Non-respect du Code de la sécurité routière.	Maintenir une surveillance accrue au centre-ville, relativement au respect des stationnements réservés aux personnes handicapées.	Police	Réalisé
		Assurer une vigilance quotidienne accrue des passages piétonniers notamment pour assurer la sécurité des personnes handicapées lors de leur traversée au centre-ville.	Police	Réalisé
LOISIRS ET CULTURE	L'installation de toilettes accessibles ne se fait pas automatiquement lors des festivités et diverses activités organisées par la Ville	Sur le lot de toilettes chimiques que la Ville loue pour le site de la Saint-Jean-Baptiste, une toilette sera prévue pour les personnes handicapées. De plus, la Ville favorisera l'accès à des toilettes adaptées (ex. : Cégep et Théâtre lors des Rendez-vous au Quartier des arts, Marché de Noël, soirées familiales dans les parcs et autres).	Loisirs	Réalisé

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
	Absence de jeux adaptés dans les parcs de la Ville	Implantation de composantes adaptées dans les projets d'aménagement ou de rénovation de parcs. Remplacement du sable pour une surface caoutchoutée au module du parc.	Loisirs et aménagement	En continu
CAMPS DE JOUR	Absence d'activités adaptées dans les camps de jour de la Ville	Favoriser la promotion des activités régulières du camp de jour en précisant la possibilité d'intégration des enfants handicapés dans la programmation régulière. Selon les demandes et besoins, analyser la possibilité d'intégration de ces personnes au camp de jour régulier.	Loisirs	Réalisé
ADMINISTRATION MUNICIPALE	Création d'un comité	Un comité de suivi sera formé en regroupant un coordonnateur du plan d'action, un élu municipal, des représentants de différents services de la Ville ainsi que des représentants de divers organismes du milieu interpellés par la participation sociale des personnes handicapées.	Direction générale et l'ensemble des directions	Non-réalisé Remis en 2019
ADMINISTRATION MUNICIPALE	Méconnaissance des besoins des personnes handicapées	Consulter les associations de personnes handicapées lors de l'élaboration de politiques ou projets majeurs de la Ville ayant une incidence sur les services offerts à ses citoyens.	Direction générale et l'ensemble des directions	Non-réalisé Remis en 2019

RELATIF A
LA RÉDUCTION D'OBSTACLES À L'INTÉGRATION SOCIALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEURS D'ACTIVITÉS	OBSTACLES	MESURES PRÉVUES	DIRECTIONS RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017
	Méconnaissance des besoins des personnes handicapées	Tenir compte des besoins spécifiques des personnes handicapées lors de l'achat ou de la location de biens et services		
	Absence de communication spécifique à l'égard des personnes handicapées	Rechercher et inventorier diverses mesures pouvant leur faciliter l'information. Arrimer leurs besoins d'information aux médias identifiés	Direction générale et l'ensemble des directions	Non-réalisé Remis en 2019
BÂTIMENT	Le centre communautaire n'est pas aménagé adéquatement pour permettre un accès facile aux personnes handicapées	Rénovation et sécurisation de la rampe d'accès extérieure du Centre communautaire	Serv. Techniques	Réalisé mais non-prévu